



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Mme Geneviève Boutin, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham :

QUE conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2024 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 25 rue de l'Église, Notre-Dame-de-Ham;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi entre 9h et midi et 13h et 16h.

Avis donné à Notre-Dame-de-Ham, ce 28e jour du mois de février de 2024.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Geneviève Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham, certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil le 28 février 2024.

Geneviève Boutin

Directrice générale et greffière-trésorière